

Addendum – 21-58064

1. L'appel d'offres stipule qu'une garantie de soumission est requise avec les documents d'appel d'offres, mais il ne précise pas s'il s'agit uniquement du prix de la première année ou du prix des deux premières années et à quel pourcentage la garantie de soumission est requise.

La garantie de soumission est de 10% du prix des deux premières années.

2. Les réponses aux appels d'offres peuvent-elles être remises en main propre au CNRC, au Service des approvisionnements, 1411, rue Oxford, à Halifax ?

NON - elles DOIVENT être envoyées par courriel.

3. En examinant les soumissions, j'ai remarqué la référence à l'annexe E, mais je ne vois pas d'annexe E dans l'une ou l'autre des soumissions sur le site des soumissions.

- 21-58064 Services d'entretien - Nettoyage d'immeubles CNRC Fredericton, et

- 21-58065 Services d'entretien - Nettoyage d'immeubles CNRC Halifax.

Veillez ne pas tenir compte de l'annexe E. La garantie de bonne exécution sera demandée à la clôture du contrat.

4. La soumission de la dernière adjudication inclut-elle la taxe ?

La dernière adjudication n'est mentionnée d'aucune façon dans la DP.